



Urgent : Comment refuser mon avenant du 01/07/13?

Par **Julie0103**, le **15/06/2013** à **17:18**

Bonjour

Je suis actuellement en CDD dans la fonction publique territoriale. Je suis sur un remplacement de poste et je suis renouvelée par des CDD de mois en mois. Je ne sais jamais si le mois prochain je vais encore travailler.

Je n'utilise pas mes jours de congés acquis chaque mois pour essayer de me constituer une semaine de congés (5 jours). Là je n'en peux plus d'attendre tous les mois si oui ou non je continue et depuis quelques temps les rapports avec ma supérieure sont devenus insupportables. Elle ne veut rien me faire faire ou le peu qu'elle me donne elle me dit qu'elle est obligée de repasser derrière moi n'étant pas sûre que cela soit bien fait et elle râle parce qu'elle perd du temps à passer derrière moi alors que le travail est très bien réalisé.

Donc ma question : puis-je refuser de signer l'avenant au contrat pour la période du 01/07 au 31/07? Je reçois chaque mois le nouvel avenant sans qu'on ne me demande rien de la part des ressources humaines.

Merci pour votre réponse.

Par **moisse**, le **15/06/2013** à **19:00**

Bonjour,

Naturellement vous pouvez refuser le renouvellement du contrat, renouvellement dont on doit vous informer au préalable.

Par contre vous serez considérée comme démissionnaire.

Si c'est la collectivité qui assure directement les allocations de retour à l'emploi, vous n'y

serez donc pas éligible.